

AFFAIRE N° 1 - Compte Administratif du Maire pour l'Exercice 1965 - Compte de Gestion du Receveur Municipal pour le même exercice

Le MAIRE. - Je demande à Monsieur Jules REYDELLET, Premier Adjoint, de bien vouloir assumer la présidence de l'assemblée pour donner lecture du Compte Administratif concernant la gestion du Maire et de M. le Receveur Municipal.

(Le Maire se retire de la salle des délibérations).

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57 - 657 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire pour l'exercice 1965 et le compte de gestion du Receveur Municipal pour le même exercice.

Les résultats généraux qui font ressortir ces comptes, sont les suivants :

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	Excédents
tot. Ord.		211 274 366	928 481 988	860 213 291		143 005 669
tot. Extra:						
ordinaire	39 746 188		345 052 933	433 989 352		49 190 231
TOTAUX:	39 746 188	211 274 366	1273 534 921	1294 202 643		192 195 900

Cet excédent de 192 195 900 sera repris au Budget Supplémentaire.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif du Maire pour l'exercice 1965.

2

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Deuxième Session Extraordinaire de 1966

L'An Mil Neuf Cent Soixante Six, le Mardi vingt six Juillet, les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Présents: MM. Gabriel MACE - Jules REYDELLET - Dr Philippe VINSON - Raymond PARIS - Jean GALLARD - Joseph DIJOUX - Charlemagne FOSSARD - René ATECTAM - Francis BEDIER - Camille AUER - Dr Marc THEVENIN - Georges EVAN - Mme Raoul CHASSAGNE - MM. Henri SERS - Chantilly FERRERE - Antoine APPAVOU - Valère ROBERT - Valentin DUPUY - Abdoul Hack AFBEJEE - Roger THUONG.HIME - Clade MONDON - Maurice CHANE.KUNE - Adolphe RAMASSAMY - Antoine PICARD - Gérard LAURET .

Arrivée en cours de séance: Mme André PAYET.

Représentés:

MM. Lucien CADET	par M. Jean GALLARD
Georges MESNIER	par M. Francis BEDIER
André CHEVASSUS	par M. Gabriel MACE
Edward GIGANT	par Me Henri SERS
Maxime RIVIERE	par M. Raymond PARIS
Mme Jules BENARD	par Mme Raoul CHASSAGNE
M. Camille BOURHIS	par le Dr Philippe VINSON.

OUI le RAPPORT de M. le MAIRE

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des Communes, et notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 Avril 1835;

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1965 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par le Maire, ordonnateur ou par l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, le compte d'administration de l'exercice 1965, accompagné du compte de la gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1966;

Procédant au règlement définitif du budget de 1965, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir:

RECETTES

Les Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1965 évaluées par le budget à 1.673.004.724.-

Ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de 1.348.952.915.-

de laquelle somme, il convient de déduire celle de:

SAVOIR: pour non valeurs justifiées au compte du Receveur

Pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recettes au prochain compte

Pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable qui en sera forcé en recettes au prochain compte

SOMME EGALE

Au moyen de quoi la recette de 1965 demeure définitivement fixée à la somme de 1.348.946.810.-

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget primitif de 1965 s'élevant à 1.673.044.724.-

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 119.097.648.-

TOTAL des DEPENSES Présumées 1.792.142.372.-

De cette somme il faut déduire celle de 635.397.567.-

SAVOIR :

- 1°) Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses.... 364.739.091.-
y compris une opération d'ordre de 156.530.199 (prélev.)

2°) Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 31 Décembre 1965, et à reporter au Budget de 1966 270.658.476.-

3°) Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 Mars 1966 et à reporter au budget de 1966

SOMME EGALE ...

Au moyen des déduction ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1965, sont définitivement fixées à	1.156.750.910.-
Les recettes de toute nature étant de	1.348.946.810.-
	<hr/>
Il reste, par conséquent, pour excédant définitif la somme de	192.195.900.-
	<hr/> <hr/>
Laquelle sera portée au chapitre des recettes ou dépenses supplémentaires du budget de l'exercice 1966	

Toutes les opérations de l'exercice 1965 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative au budget de 1965.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an ci-dessus.

M. REYDELLET. - Voici maintenant le projet de délibération concernant le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1965 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1965.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1964, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est régulier,

Délibère,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1965 au 31 Décembre 1965, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	SOLDES au début de la gestion	Opérations constatées au cours de la gestion	SOLDES à la clôture de la gestion
	Débiteurs : Créditeurs :	Débit : Crédit :	Débiteurs : Créditeurs :
Classes 1 et 2	(1 767 786 914 : 1 728 040 726 :	575 629 820 : 664 566 239 :	2 091 606 112 : 2 140 796 343 :
Classe 4	(88 995 014 : 121 749 249 :	553 631 769 : 532 349 354 :	128 815 446 : 140 287 266 :
Classe 5	(204 262 413 : ---- :	1 811 527 605 : 1 812 142 298 :	203 667 720 : ---- :
Classes 6, 7 et 8	(---- : 211 274 366 :	928 481 988 : 860 213 291 :	---- : 143 005 669 :
TOTAUX	(2 061 064 341 : 1 061 064 341 :	3 869 271 182 : 3 869 271 182 :	2 424 089 278 : 2 424 089 278 :

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1965, arrêté comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

N°s	Subdivisions	Résultats à la clôture de l'Exercice précédent	Opérations de l'Exercice	Résultats à la clôture de l'Exercice
		Déficits / Excédents	mandats émis / titres émis	Déficits / Excédents
85	Section Ordinaire	211 274 366	928 481 988 ⁽¹⁾	143 005 669
06	Section Extraordinaire	39 746 188	345 052 933	49 190 231
457	Régie d....			
457	Régie d....			
	TOTAUX	211 274 366	1.273.534.921	192 195 900
	(1) y compris annulation de Recettes pour 6 105		1.294 202 643	

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrêtée les opérations de cette comptabilité comme suit:

-	Total des soldes repris au début de la gestion	325 655	solides créditeurs
-	Total des opérations constatées au cours de la gestion (crédits)	15 988 750	
-	Total des soldes à la clôture de la gestion (débits)	12 854 480	
		3 459 925	solides créditeurs

4°) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1965, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait à SAINT-DENIS, le 26 Juillet 1966

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur le compte administratif dont je viens de vous donner lecture. Je vous propose d'adopter également le compte de gestion pour l'exercice 1965.

Le compte d'administration et le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal sont adoptés à l'unanimité.

M. REYDELLET. - Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter des félicitations à Monsieur le Maire pour la bonne gestion des affaires communales et également d'adresser des félicitations à Monsieur le Receveur pour sa collaboration au cours de ce même exercice.

(Applaudissements).

Le Maire rentre dans la salle des délibérations et reprend sa place au sein de l'assemblée qui, unanime, applaudit.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, j'ai entendu les applaudissements et je vous remercie. Ces applaudissements ne sont pas seulement dirigés pour et vers le Maire, mais également envers et pour le Receveur Municipal. Je tiens à le remercier pour sa collaboration car un Maire ne peut faire de bonne administration que s'il a à côté de lui un Receveur Municipal qui sait le conseiller, le guider et avoir avec lui le franc parler qui est nécessaire pour parvenir au but qu'il s'est fixé.

(Applaudissements).

Le MAIRE. - Voulez-vous avoir, Mesdames et Messieurs, des explications sur le compte qui vient de vous être présenté.

Personne ne demandant la parole le Maire poursuit l'examen de l'ordre du jour.

Approuvé
le 6/8/66
P/le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard